



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 28 février 2023

ARRETE TEMPORAIRE N° 117/2023

Code voie : 1105
Rue Saint Roch

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande en date du 27/03/2023 de la **SAS GB LOC** qui sollicite l'autorisation de pouvoir stationner un véhicule dans le cadre de travaux de rénovation intérieure sis 35 rue saint Roch.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **13/03/2023 à 07h00 au 13/07/2023 à 17h00**.

Article 2 : Le demandeur est autorisé à stationner **rue Saint Roch de 07h00 à 17h00**.

Article 3 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 4 : La présente autorisation est délivrée en contre partie du paiement par le pétitionnaire des droits prévus par la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 fixant les tarifs d'occupation du domaine public. Soit une redevance d'un montant de **720,00 euros**.

Article 5 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



FACTURE n° 0230000300015

01/01/2023 -> 31/12/2023

Mairie de Bastia
Avenue Pierre GIUDICELLI
20410 Bastia Cedex
Tel : 04.95.55.97.24

SARL GEA BTP
Espace Ceppe
20620 Biguglia

Facture du 02/03/2023

A régler avant le 03/07/2023

Dénomination	Quantité*	P.Unitaire	P.Total
Chantier vehicule (jour/forfait) <small>Nombre de Jours 90,00 * Nombre de Vehicules 1,00 - Période : 13/03/2023 - 30/06/2023</small>	90,00	8,00	720,00
Total (En Eur) :			720,00

(*) Quantite arrondie au centieme superieur

Talon à joindre au règlement

REDEVABLE : SARL GEA BTP
N° FACTURE : 0230000300015



DATE : 02/03/2023
SOMME DUE: 720,00 €

Regisseur du Domaine Public
Mairie de Bastia
Avenue Pierre Giudicelli
20410 BASTIA Cedex